

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation ouverte au public du 29 avril au 19 mai 2020
sur le site internet des services de l'Etat en Vendée
<http://www.vendee.gouv.fr/participation-du-public-r407.html>

relative à un projet d'arrêté préfectoral fixant pour les cervidés le nombre minimum et maximum dans le département de la Vendée

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement organisant la participation du public, ont été mis à la disposition du public une note de présentation et le projet d'arrêté.

LA RECEPTION DES CONTRIBUTIONS : REPERES STATISTIQUES

- **25 messages électroniques** ont été reçus dans le cadre de cette consultation.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les 25 contributions sont favorables au projet d'arrêté et aucune proposition d'ajout ou de modification n'a été formulée.

MOTIFS DE LA DÉCISION

Après prise en compte des contributions à la participation du public, le projet d'arrêté n'est pas modifié.